

Avis d'Appel d'Offres International Ouvert (AAOI) Construction du Siège de l'ANAC

AAOI N°: 002/CPMP/MET/ANAC/2025

1. Cct Avis d'appel d'offres international ouvert fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC/MET) pour l'année 2025.
2. L'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) a dégagé dans le cadre de l'exécution de son budget 2025, des fonds afin de financer la construction des locaux de son siège. Les travaux de construction seront exécutés à Nouakchott sur la route de l'aéroport oumntounsy lot n° .NCE3 complément. Le délai d'exécution des travaux est de 18 mois.
3. L'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour les travaux de construction des locaux de son Siège y compris la préparation du site devant recevoir les Bâtiments, leur raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité, l'implantation et la construction des Bâtiments (Bâtiment principal et Annexes), tous les corps d'état confondus et en un seul lot.
4. Le présent appel d'offres international est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres international (DAOI).
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Générale de l'ANAC et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Siège de l'ANAC – Tel: +222 45244005 Fax: +222 45253578 BP 91 Nouakchott – Mauritanie, dans les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures.
6. Les exigences en matière de qualification sont :
 - Fournir un certificat de qualification et de classement (Bat5), pour les entreprises nationales ;
 - Avoir effectivement exécuté en tant qu'entreprise principale, au cours des cinq (5) dernières années, au moins deux marchés similaires attestés par un Maître d'Ouvrage public, parapublic ou un organisme international qui ont été exécutés et achevés de manière satisfaisante, et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section V, Spécifications des Travaux. En plus du procès verbal PV de réceptions sans réserve ou définitives ou attestation justifiant l'expérience, l'entreprise doit fournir les pages de garde et de signature du marché ; le montant cumulé de deux marchés **sera au minimum 90 000 000 MRU.**
 - Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel au cours des trois (3) dernières années, supérieur ou égal à : **110 000 000 MRU**, ce pour des travaux de construction attestés par **un Maître d'Ouvrage public, parapublic ou un organisme international.**
 - Disposer du matériel minimum pour chaque lot, en possession ou en location, décrit au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;
 - Proposer le personnel clé, décrit au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. L'entreprise fournira pour chaque membre du personnel : le diplôme, le CV et l'engagement de disponibilité signé ;

- Disposer d'une attestation de financement bancaire d'un montant de : **30 000 000 MRU**, délivrée par une banque et destinée au besoin en fonds de roulement pour l'exécution du marché.

7. Le dossier d'Appel d'Offre International, en version authentique cachetée par la CPMP et l'ANAC, pourra être obtenu auprès de la Direction du Trésorerie contre reçu de versement de la somme, non remboursable, de Vingt **mille Ouguiyas (20.000 MRU)** à la BAMIS compte 63233 seule la copie cachetée et paraphée fait foi ;

8. Les soumissions d'une validité de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres doivent être établies en français.

9. Les offres seront placées dans une enveloppe fermée, qui ne devra comporter que la mention :
« **A Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics/MET - Ministère de l'Équipement et des Transport CPMP-MET** (en face des jardins maraichers), siège du MET, 1er étage, Nouakchott.

Nouakchott-Mauritanie

Pli à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement

10. Les offres doivent être transmises, sous peine de forclusion, au plus tard le 02/07/2025 à 12h 00 TU en quatre (4) exemplaires dont un (1) original marqué comme tel et trois (3) copies ;

Les plis contenant les soumissions seront ouverts, en séance publique, le 02/07/2025 à 12 heures 15 TU, par la Commission de Passation des Marchés Publics/ Publics/MET (en face des jardins maraichers), siège du MET, 1er étage, SEBKHA, Nouakchott en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister ;

11. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de **2 000 000 MRU** délivrée par une **banque installée ou représentée en Mauritanie**.

La durée de validité de la garantie de soumission est de 120 jours au moins à compter de la date limite de dépôt des offres.

12. Les concurrents devront indiquer eux-mêmes dans leur soumission, le délai dans lequel ils s'engagent à exécuter les travaux. Ce délai ne doit pas dépasser 18 mois. Toute offre proposant un délai supérieur sera rejetée.

13. Les montants des offres doivent être exprimés en toutes taxes et TVA.

Fait à Nouakchott le, 15/05/2025
Le Directeur Général de l'ANAC

